

Quand M^r Brisson sera appelé à ouvrir la montagne Brisson, et que la montagne Brassard la "Entreprise par M^r A. Belanger" ne serait pas ouverte il l'ouvrira au frais de l'Entrepreneur.

Il en sera de même pour les lots 24, 25 et 26 Rang 6 et 27, 28 et 29 même Rang. pour ces deux séries de lots M^r Brisson devra tenir un compte séparé.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Boivin
 Seconde par " Louis Valiquette
 que la séance soit levée

Adopté unanimement

Julien Leclerc
 Secrétaire

Louis Jubinville
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
 Comté de Labelle

A une Session Générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de Séances le Cinquième jour de Janvier mil neuf cent quatorze à dix heures du matin, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle Session sont présents Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Louis Valiquette, Arthur Sabourin, Théodore Belisle, Ulrich Brousseau et Jos. Boivin formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire
 Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution, comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Louis Valiquette
 Seconde par " Ulrich Brousseau
 que les minutes de la Séance du 1^{er} Décembre 1913 soient acceptés et signés

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Théodore Belisle
 Seconde " " Fred. David
 que M^r le Secrétaire Trésorier avis M^r Louis Lacombe de ne faire aucun paiement à M^r Jos. Ménard sur le lot n^o 13^e sans en prévenir la Corporation, M^r Ménard n'ayant pas fait son paiement à date

Adopté unanimement

Envoyer à l'enregistrement le contrat entre Jos. Ménard et la Corporation à voir M^r l'Avocat Delage au sujet de ce contrat.

Proposé par M^r le Conseiller Louis Valiquette
 Secondé " Théodule Belisle
 que M^r Frédéric David soit nommé Président d' Election

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Joseph Boivin
 Seconde par " M^r Brousseau
 que M^r Olivier Racicot soit nommé Auditeur des livres de la Municipalité
 du Canton Joly et qu'il lui soit alloué la somme de \$5⁰⁰ pour son travail

Adopté unanimement.

M^r Louis Jubinville demande à ce que son nom soit changé au rôle
 d' Evaluation pour les lots $\frac{1}{4}$ du 27 et $\frac{1}{4}$ du 28 Rang H et remplacé par celui
 de M^r Auguste Bisson

Proposé par M^r le Conseiller Louis Valiquette
 Seconde par " Frédéric David
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Sedoux
 Secrétaire Trésorier.

Louis Jubinville
 Maire

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly
Election Municipale du 12 Janvier 1914.

Comté de Labelle
mmmm

Je Frédéric David, Cultivateur du Canton Joly étant dûment assermenté sur les
Saintes Évangiles dépose et dit:

1. Par résolution du Conseil de la Municipalité du Canton Joly en séance du 5 Janvier 1914
j'ai été nommé pour présider à l'Élection des Conseillers du Canton Joly, qui sera tenue
le lundi 12 Janvier 1914
2. Je jure de bien fidèlement et impartialement remplir les devoirs de cette charge de Président
de l'Élection Municipale des Conseillers du Canton Joly et ce au meilleur de ma
connaissance et jugement. Ainsi que Dieu me soit en aide et j'ai signé

Assermenté devant moi à Labelle
ce 12^{me} jour de Janvier mil neuf
cent quatorze.

Frédéric David

Jules Ledoux
Secr. Général

Province de
Québec

Municipalité du Canton Joly.

Aux habitants du Canton Joly.

Avis public est par le présent donné par Jules Ledoux Secrétaire Trésorier de la dite Municipalité
qu'une assemblée publique des Électeurs Municipaux de la dite Municipalité
ayant droit de vote à l'Élection des Conseillers Municipaux, se tiendra à la salle
publique dans la dite Municipalité le lundi le douzième jour de Janvier prochain
à dix heures de l'après midi afin d'élire là et alors deux Conseillers pour la dite
Municipalité conformément aux provisions du Code Municipal de la Province
de Québec en remplacement de Messieurs
Louis Jubinville et Louis Valiquette
les deux Conseillers sortant de charge

Donné à Labelle ce vingt septième jour de Décembre mil neuf cent treize

Signé Jules Ledoux
Secr. Trésorier

Vraie copie Certifiée

Jules Ledoux
Secr. Trésorier

Province de Québec

Je soussigné Jules Ledoux de Labelle certifie sous mon bonnet d'office que j'ai publié
l'avis public annexé aux précédents en en affichant une copie à chacun des endroits
suivants savoir: sur la façade de l'église catholique de la Paroisse de Labelle et sur la
façade de la salle publique le 27 Décembre 1913 entre midi et une heure de l'après midi et en le lisant
à la porte de la dite église à l'issue du service divin du matin le 28 Décembre 1913 dont le dimanche
suivant immédiatement le jour où est avis a été affiché comme susdit.

En foi de quoi je donne ce certificat le 29 Décembre 1913.

Vraie copie certifiée

Jules Ledoux
Secr. Trésorier

Signé Jules Ledoux
Secr. Trésorier

Canada

Province de Québec

Comté de Labelle

Municipalité du Canton Joly.

At une assemblée des Electeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Joly tenue le douzième jour de Janvier mil neuf cent quatorze à dix heures du matin à la Salle publique de la Municipalité du Village de Labelle conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis public donné à cette fin par le Secrétaire Trésorier le Vingt septième jour de Décembre mil neuf cent treize dûment publié en la dite Municipalité tel qu'il appert du certificat de publication de cet avis ensemble annexé au procès verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit Conseil, sous la Présidence de Monsieur Fred. David nommé à cette fonction par une résolution du Conseil de la dite Municipalité le quinzième jour de Janvier mil neuf cent quatorze Advenant l'heure de dix heures le Président d' Election fait lire par le Secrétaire Trésorier le Serment d'office du Président et l'avis donné pour la présente Election, déclare l'assemblée ouverte et requiert Messieurs les Electeurs présents de proposer leurs candidats.

Proposé par Othois Belisle

Seconde par Jos. Boivin

que Monsieur Raoul Labelle soit nommé Conseiller en Rempl. de J. Valiquette
 " " Louis Jubinville " " de lui-même

et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée et ayant été mis en nomination comme conseillers locaux autour de Candidats qu'il y a de candidats à élire, l'Election est déclarée close et Monsieur le Président proclame élus Conseillers les candidats sus nommés ainsi en nomination.

Messieurs Raoul Labelle & Louis Jubinville sont élus par acclamation conseillers de la Municipalité du Canton Joly

Donné à Labelle ce douzième jour de Janvier mil neuf cent quatorze

Frédéric David Président d' Election

Composition du Conseil.

Théodule Belis	élu en 1912	Remplacé par Jos. Plément
Arthur Labonté	" "	
Frédéric David	" 1913	
Joséph. Boivin	" "	
Ulric Brousseau	" "	
Louis Jubinville	" 1914	
Raoul Labelle	" "	

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

Comté de Labelle

Nous soussignés Louis Jubinville et Raoul Labelle ayant été dernièrement nommés conseillers municipaux de cette municipalité faisons serment chacun pour soi que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de notre charge et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assemblée par devant moi ce dixième jour de février mil neuf cent quatorze.

Jules Ledoux
secr. Grégoire

Louis Jubinville

Assemblée par devant moi ce vingtième jour de février mil neuf cent quatorze.

Jules Ledoux
secr. Grégoire

Raoul Labelle

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec

District d'Orléans

A une session générale de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire de séances le deuxième jour de février 1914 à 10 h³⁰ du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le maire Louis Jubinville et M^{rs} les Conseillers A. Labrecque et F. Davis après une heure d'attente n'ayant pu réunir le quorum la séance est ajournée au 16 de ce mois sur la proposition des Conseillers présents.

Jules Ledoux
secr. Grégoire

Louis Jubinville
Maire

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly

Comté de Labelle

A une session spéciale de la Municipalité du Canton Joly régulièrement convoquée, tenue à la Salle ordinaire des Sessions le seizième jour de Février mil neuf cent quatorze à dix heures du Matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents

Messieurs les Conseillers Ulric Brousseau, Jos. Boivin et Arthur Saboté

Après une heure d'attente la séance est levée faute de quorum et ajournée au deux Mars prochain sur la proposition de Monsieur le Conseiller Ulric Brousseau secondé par Monsieur le Conseiller Jos. Boivin.

Jules Sedoux
Secr. Trésorier.

Louis Jubinville
Maire

Canada
Province de Québec

Municipalité du Canton Joly.

Comté de Labelle

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire de Séances le deuxième jour du mois de Mars mil neuf cent quatorze à dix heures du Matin, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Conseiller Ghéardule Bolduc

après une heure d'attente n'ayant pu réunir le quorum la séance a été ajournée au neuf courant à 10 h. du matin.

Jules Sedoux
Secr. Trésorier

Louis Jubinville
Maire

Comador

Province de Québec

Comté de Labelle

Municipalité du Canton Joly

A une Session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly comme suite à un ajournement en date du deux courant. tenue à la Salle ordinaire des séances le huitième jour de Mars mil neuf cent quatorze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle Session sont présents Messieurs les Conseillers: Louis Jubinville, Joseph Bovin, Frédéric David, Théodule Belisle et Arthur Labonté formant un quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire Louis Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Théodule Belisle
 Seconde par " Joseph Bovin
 que les minutes des séances des 5 Janvier, 9 et 16 février et 2 courant soient acceptées et signées.

Adopté unanimement.

Communication est faite au Conseil d'une lettre de M^m V^o Adam demandant si nous sommes disposés à renouveler son prêt de \$650⁰⁰ qui échoit le 9 Avril prochain.

Il est proposé par M^r le conseiller Joseph Bovin
 Seconde par " Théodule Belisle
 que M^r le Secrétaire Trésorier tâche d'emprunter \$650⁰⁰ dans la paroisse pour rembourser le prêt de M^m V^o Alfred Adam et si il ne réussit pas, de renouveler le billet de M^m Adam pour un an seulement, et dans ce cas M^r le Maire et M^r le Secrétaire Trésorier sont autorisés dans l'un ou l'autre cas à signer en leur qualité respective les billets nécessaires.

Adopté unanimement.

Communication est faite au Conseil d'une lettre de M^r le D^r J. A. Bigonnesse désirant retravailler le lot n^o 13 Rang A Canton Joly et demandant le Compte de ce qui est dû sur ce lot.

Il est proposé par M^r le Conseiller Frédéric David
 Seconde par " Arthur Labonté
 que M^r le Secrétaire Trésorier réponde à la lettre de M^r le D^r J. A. Bigonnesse en date du 6^e en lui envoyant le compte dû par le lot n^o 13 A depuis le jour de la vente à ce jour et envoyer duplicata de ce compte à M^r J. Robilland Secrétaire du Conseil de Comté et aussitôt le retrait opéré en donner

avis à M^{rs} Jos. Trinaud et L. Lacombe

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Fried. David

Seconde par " Arthur Labonté

que le compte de M^r P. de Varennes pour l'Eménagement du contrat avec M^{rs} Jos. Trinaud § 2^o soit accepté et payé

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Théodule Belisle

Seconde par " Joseph Bovin

Av. 14. 3. 14

Assemblée

Av. 11. 3. 14.

Assemblée

que M^r Wilfrid David soit nommé Inspecteur de voirie pour le Canton B. en remplacement de M^r Guillaume Valiquette et que M^{rs} Hermidas Labelle fils soit nommé en remplacement de M^r Raoul Labelle comme Inspecteur de voirie.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Joseph Bovin

Seconde par " Fried. David.

Payé

que l'audition des Comptes de la municipalité du Canton Joly faite par M^r l'auditeur Olivier Racicot soit acceptée et qu'il lui soit payé § 5^o pour son travail

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Théodule Belisle

Seconde par " Arthur Labonté

que M^r Jules Ledoux soit réemployé comme Secrétaire Trésorier aux mêmes conditions que l'année dernière

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Fried. David

Seconde par " Joseph Bovin

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Louis Jubinville

Maire

Jules Ledoux
Secr. Trésorier

Je soussigné Louis Jubinville ayant été nommé maire à l'unanimité
 de séance du 6 Avril 1914 fais serment que je remplirai bien et fidèlement
 les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de
 ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide

Assaméti devant moi à Labelle

le sixième jour d'avril mil

neuf cent quatorze

Jules Leclercq
Secrétaire

Louis Jubinville
 Maire

Province de Québec
 District de Montcalm
 Comté Labelle.

Municipalité du Canton Joly

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly
 tenue à la salle ordinaire de séance, le sixième jour d'avril mil neuf
 cent quatorze, à dix heures du matin, conformément aux dispositions du
 code municipal de la Province de Québec à laquelle session, sont présents
 Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Joseph Babin
 Frédéric David, Théod. Brousseau, Théod. Belisle, Raoul Labelle et Arthur Labonté
 formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution
 comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Fred David,

Seconde par " Théod. Belisle

que les minutes de la séance du neuf mars dernier soient acceptées et signées
 Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Fred David

Seconde par " Arthur Labonté

que M^r Louis Jubinville soit nommé Maire de la Municipalité du Canton Joly
 Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Arthur Labonté

que M^r le Maire et M^r le Secrétaire Brousseau, en leur qualité respectives, soient
 autorisés de signer, à l'ordre de Madame V^{ve} Alfred Adam, un billet de six
 cent cinquante dollars à douze mois avec intérêts de 6% l'an pour
 renouveler l'emprunt du même montant expiré.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Théod. Belisle.

Seconde par " Raoul Labelle

que le compte du conseil de Comté pour l'exercice 1918 de \$5⁴⁸ soit accepté et payé
 Adopté unanimement.

*Office du Secrétaire Provincial
 et de Comté de C. C.
 le 7. 4. 14*

fait ce 7. 4. 14

Rapé

Province de Québec

District de Montcalm
Comté de Labelle

Municipalité du Canton Joly.

A une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, suivant avis spécial régulièrement donné à tous les Conseillers, tenue à la salle ordinaire des séances le vingt troisième jour d'Avril mil neuf cent quatorze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session, sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Joseph Boivin, Alric Brousseau, Fred. David, Théodule Belisle, Arthur Labonté et René Labelle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par Monsieur le Conseiller Fred. David

Seconde par " René Labelle

que le Pont E. Renaud soit reconstruit à neuf immédiatement payable par les Intéressés et ce au moyen de deux caisses remplies de pierres de 10 pieds de large avec passage pour l'eau de 8 pieds, ce pont devra être surélevé d'un pied au dessus du chemin actuel et que Monsieur Henri Godard soit chargé de diriger l'exécution de l'ouvrage

Les travaux doivent commencer demain matin sans faute et se continuer sans interruption jusqu'au parachèvement

Adopté unanimement

Proposé par le Conseiller Jos. Boivin

Seconde par " Alric Brousseau

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
secrétaire

Louis Jubinville
Maire

Province de Québec

District de Montcalm

Canton de Saboteau

Municipalité du Canton Joly.

À une session spéciale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly suivant avis régulièrement donné à tous les Conseillers, tenue à la salle ordinaire des séances le vingt septième jour d'avril mil neuf cent quatorze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents :

Messieurs les Conseillers Ulric Brousseau, Joseph Boivin, Fred. David et Arthur Sabondi formant un quorum sous la Présidence de M^r Ulric Brousseau maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David

Secondé par ———— Arth. Sabondi

que M^r le Conseiller Ulric Brousseau soit nommé pro maire
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Boivin

Secondé par ———— Fred. David

que les minutes de la séance du 23 courant soient acceptées et signées.
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Arth. Sabondi

Secondé par ———— Jos. Boivin

que : au sujet du Pont Renaud le Conseil décide de construire de suite un pont provisoire et de laisser à M^r Henri Godard la direction de l'Execution de ces travaux et qu'une fois l'eau basse et la possibilité de faire le pont définitivement le Conseil autorise M^r Henri Godard. à faire ce pont suivant les meilleurs moyens de construction possible d'après son jugement
Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Sabondi

Secondé par ———— Fred. David

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Godard
Secrétaire

Ulric Brousseau
Maire

Province de Québec
 District de Montcalm
 Comté de Labelle

Municipalité du Canton Joly.

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le quatrième jour de Mai 1914 à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers: Joseph Boivin, Frédéric David, Ulric Brousseau, Raoul Labelle et Arthur Sabote formant un quorum sous la Présidence de M^r le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue & ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par " Joseph Boivin

que les minutes de la séance du 27 Avril 1914 soient acceptées & signées
 Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par " Arthur Sabote

que le Conseil après avoir pris connaissance de la lettre de M^r S. Lacaille Maire du Canton L'Ange au sujet de l'amélioration du chemin de St-Jérôme au hémicycle de la voie, avant de prendre une résolution, sur laquelle pièce de chemin il entendait faire, soit macadamiser ou graveler etc et que M^r le Secrétaire Trésorier aille en conséquence à M^r S. Lacaille

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau

Secondé par " Fred. David.

que le Conseil après avoir pris connaissance de la lettre de M^r Nap. Ostigny au sujet de l'évaluation de ses propriétés sises dans la paroisse du Canton Joly décide que le taux d'évaluation sur lequel s'est basé le sol de perception de 1913 doit être maintenu et qu'un avis soit donné à M^r Nap. Ostigny du jour où les Évaluateurs passeront dans le Camp cette année conformément à la loi

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Secondé par " Arthur Sabote

que les Comptes ci dessous soient acceptés & payés

à M ^r Henri Godard par les Int. de la Paroisse Renaud Entretien hiver 1913. 14	\$ 9 ⁰⁰
" Jules Brassard " " " " " "	" 28 ⁰⁰
" Jos. Orban " " " " " "	" 9 ⁰⁰
" Jérôme Boivin " " " " " "	" 29 ⁰⁰
" Joseph Brousseau " " " " " "	" 27 ⁰⁰

334 30
 149
 304
 154
 298
 99
 315
 78
 217
 170

M^r Arthur Sabote
 Sec^r M^r Boivin

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
District de Montcalm
A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le premier jour de juin mil neuf cent quatorze à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont Présents
Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers:
Jos. Boivin, Fred. David, Uric Brousseau, Raoul Labelle et Théod. Bélisle
sous la Présidence de Monsieur le Maire

Il est ordonné et statué et a conseil statue & ordonne par résolution Comm. Sic
Proposé par Monsieur le Conseiller Uric Brousseau
Secondé par " " Raoul Labelle
que les minutes de la Séance du 4 Mai dernier soient acceptés et signés
Adopté unanimement.

Communication est faite au conseil de l'octroi de \$200.⁰⁰ donné par le Gouvernement pour arranger les chemins des lots 24, 25, 26, & 29 à
est proposé par M^{re} le Conseiller Fred. David
secondé par " " Théod. Bélisle.

le Conseil décide de commencer de suite à travailler ces chemins
et charge M^{re} Louis Jubinville de la direction de ces travaux
Adopté unanimement.

Proposé par M^{re} le Conseiller Théod. Bélisle
secondé par " " Raoul Labelle.

que M^{re} le Secrétaire trésorier donne avis aux contribuables arriérés d'avoir à payer leurs taxes dans les 15 jours. à défaut de quoi ils seront perçus au moyen de la saisie des biens meubles conformément à l'article 962 du Code municipal.

Adopté unanimement.

Proposé par M^{re} le Conseiller Uric Brousseau
secondé par " " Joseph Boivin

que les Comptes ci dessous soient acceptés et payés

à la M^{re} des Blancs légant achats de Mandats de Saisie \$ 1.06
à M^{re} Vaillancourt par les Intéressés du pont Renaud
Travaux au pont en avril 1914 " 3.45

à Louis Jubinville par les Intéressés de la Route Brisson
pour arranger un pont " 1.50

à Michel Boivin par les Intéressés du pont Boivin
pour 300 pieds planis à 12⁰⁰ fournis au pont " 3.60

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Fred. David
 de nommer Messieurs Phos. Labonté et J. B^{te} Gingras comme arbitre dans
 la question des eaux Millejours, Duval, Robin & H. Labelle fils et que
 rapport soit fait à la prochaine séance du Conseil

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau
 Secondé par " Raoul Labelle
 que M^r l'Inspecteur de Voie Jos. Louvigne soit autorisé à dépenser
 la somme de trente dollars dans la route de Rang 5, le prix
 des hommes sera de 1⁵⁰ par jour. Cheval & tombereau 2²⁵

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David
 Secondé par " Jos. Bovin
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

X Louis Fubineville
 Maire

Jules Pedoux
 Secrétaire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
 District de Montréal

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly
 tenue à la Salle ordinaire des séances le sixième jour de juillet
mil neuf cent quatorze à dix heures du matin, conformément aux
 dispositions du code municipal de la Province de Québec, à
 laquelle session sont présents Messieurs les Conseillers
 Ulric Brousseau, Joseph Bovin, Frédéric David, Raoul Labelle,
 Phos. Labonté et Arthur Labonté, formant quorum sous la
 Présidence de Monsieur Ulric Brousseau pro maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne
 par résolution comme suit :

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David
 Secondé par " Raoul Labelle
 que M^r U. Brousseau soit nommé Pro Maire

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Fred. David
 que les minutes de la séance du premier juin soient acceptées & signées
 Adopté unanimement.

La question du Cour d'eau Robin-Duval Hillefous du Rang D étant revenue devant le Conseil. il est

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Théophile Belisle

que conformément à l'article 640 le du code Municipal le Conseil nomme M^r Thomas Labonde comme arbitre pour le Conseil et Messieurs Robin et Duval choisissent M^r Gustave Brisson, ces deux arbitres nomment de leur côté M^r John Vallée, les deux trois ajoutent comme arbitre dans l'affaire en litige entre les parties et pour en être ainsi ces trois Messieurs sont assermentés sur la Sainte-Evangile séance tenante par M^r le Secrétaire Trésorier Rapport de leur visite devra être fait au Conseil à la prochaine séance
Adopté unanimement.

Plainte ayant été faite au sujet des poteaux téléphoniques de la C^e Dhanis qui obstruent la circulation dans le chemin de Rang D et H et son par conséquent dangereux pour le trafic M^r le Secrétaire Trésorier est prié d'écrire à la dite Compagnie pour qu'elle remédie de suite à cette situation et la rende responsable de tout accident qui pourrait se produire

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Arthur Labonde

que M^r Gustave Brisson soit autorisé à dépenser \$5⁰⁰ au pont sur le chemin de Théophile Clot au charge du Locataire M^r O. Gadois et au besoin de la propriété

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Fried. David

que le Conseil autorise M^r Joseph Hillefous à placer ses tuyaux d'aqueduc le long des clôtures et sous le chemin en travers, mais conditionnellement à ce qu'il soit responsable de tout accident qui pourrait survenir par suite de la pose de ces tuyaux

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Fried. David

Seconde par " Théod. Belisle

que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés

à M ^r Ray par la Corporation	fonds de batissa et fuis	\$ 12 ⁰⁰
Ed. 1804 à Jos. Lavigne	" - travaux à la frontière lot 20	5.10
Ed. 1804 " par le Pnt. Montée J	" - Été à la montée J	18.90
Ed. 1811 à Jules Dumoulin	" - " - " - J	9.30
Ed. 1888 à Aug. Deban	par les Pnt. Montée Deban. Travaux Été 1914	3.00

Sec. 984 OP Par les Intéressés de la route Brisson. Cransac Eté 1914

P	à Omer Cusson		4.50	
P	" P. Cusson		4.50	
P	" J. Latour		4.50	
Sec 294 ✓	Em. Rochon		3.75	
319 ✓	L. Jubinville		3.38	
" 319 ✓	"		2.25	
" P 310 ✓	M. Labelle		3.38	
" P 310 ✓	"		2.25	
" P 310 ✓	Raoul Labelle		4.50	
" 330 ✓	M. Paiement		4.50	
" 530 ✓	"		4.50	
" 333 ✓	A. Brisson		4.50	
P	J. Brousseau		4.50	
" 244 ✓	J. Rochon		4.50	
" 321 ✓	Jos. Saincton fils		3.38	
" 321 ✓	"		2.25	
" 321 ✓	"		4.50	
" 321 ✓	"	Peu	4.50	65.64

Sec. 1434 OP Par les Intéressés du Pont Renaud. Pont neuf

" 299 ✓	Jos. Vaillancourt fils	2 1/2 jours	3.75	
" P 224 ✓	à Alph. Saindoy	4 1/2 "	6.75	
" P	à David Morin	7 "	10.50	
" P	à Pierre Nantel	4 1/2 " seul	6.75	
" P	"	1 1/4 " « chevamp	2.81	
" 4 #	à Hermidas Labelle	3 1/2 "	5.25	
" P 307 ✓	à Alfred Viger	3 "	4.50	
" P 307 ✓	à Charles Viger	5 1/4 " seul	5.25	
" P 307 ✓	"	2 " chevamp	4.50	
" 306 ✓	à Achien Allard	3 3/4 " "	8.43	
" 234 ✓	Arthur Labonté	7 heures	1.05	
" 306 ✓	à Raoul Allard	Bois fourni	5.40	
"	W. Machabé	pour 8 pikes	2.24	
" 194 ✓	OP E. Godard	4 1/2 jours	6.75	
" 317 ✓	Hermi Godard	9 jours seul	18.00	
" 317 ✓	"	4 " « team	8.00	
" 317 ✓	"	7 " « tombereau	15.75	
" 317 ✓	"	clous	60	
" 315 ✓	à Jos. Bowin	pour 3 morceaux de 45 pieds.	3.00	119.28
" 317 ✓	à Hermi Godard	Cransac d'Avril 1914		11.62
" 193 ✓				

à Reporter *

Report

Sed. 113 ^f 1704	M. Gibby par les Intéressés de la Frontière Chapleau		
	pour dynamite caps et fuse.		2.72
169	à J. Lacombe par la corporation, travaux frontière du 5 ^I		5.25
169	à - - - par Wenceslas Belandier	(montée I) lots 2, 3 ^I	1.50
167 ^f 97 ^f	à L. Gauthier - - -	" " - - -	1.50
167 ^f 318 ^f	à P. Clot Péri par W. Desprez	" " 7 ^f	1.50
155 ^v 322 ^f 155 ^v	à O. Gadbois - - -	" " - - -	1.50
97 ^f	à L. Gauthier par la Corporation	frontière lot 11 ^f	1.50
169 ^v	à Aug. Lacombe - - -	" " - - -	1.50
139 ^f	à P. Clot fils - - -	" " - - -	1.50

Il le Secrétaire Trésorier est autorisé, le cas échéant à emprunter l'argent strictement nécessaire pour payer les Comptes des ouvriers étrangers.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Chés dule Bélisle

Seconde par - - - Arthur Sabouli

que M^r l'Inspecteur P. Clot fils soit autorisé à dépenser \$10⁰⁰ dans les frontières des lots 11 et 13 rang I

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Seconde par - - - Fred. David

que la séance soit ajournée au 20 courant

Adopté unanimement.

Jules Gledoux
Secr. Trésorier

x Hélérie Brousseau

Canada

Municipalité du Canton Joly.Province de Québec
Comté de Labelle

A une session spéciale régulièrement convoquée tenue à la date ordinaire des séances le treize juillet mil neuf cent quatorze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents

Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Joseph Boivin, Ulrich Brousseau, Raoul Labelle, et Théodule Bélisle formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Ulrich Brousseau

Seconde par " Raoul Labelle

que les minutes de la séance du six courant soient acceptées et signées.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Théodule Bélisle

Seconde par " Raoul Labelle

de l'action intentée par M^r C de Martigny contre la municipalité du Canton Joly, que le conseil se paye à M^r de Martigny le compte réclamé par lui et lui demande le montant des frais à payer.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Ulrich Brousseau

Seconde par " Joseph Boivin

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
Secr. Général

Louis Jubinville
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
Comté de Labelle

A une session spéciale de la Municipalité du Canton Joly, conformément à un ajournement en séance du six de ce mois tenue à la salle ordinaire des séances le vingtième jour de juillet mil neuf cent quatorze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents: Messieurs le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Joseph Bovin, Frédéric David, Ulric Brousseau, Raoul Labelle et Arthur Labonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire
Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Ulric Brousseau

Seconde par " Frédéric David

que les minutes de la séance du treize courant soient acceptés et signés.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Arthur Labonté

que le C^{te} de frais \$6⁷⁵ de M^r C. de Martigny soit accepté et payé

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Fred. David

Seconde par " Jos. Bovin

que le rôle d'évaluation soit révisé et amendé conformément à l'art. 746^A du Code municipal, sauf en ce qui concerne l'évaluation de M^r Arthur Alarie qui est remise à une séance prochaine, pour complément de renseignements.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Arthur Labonté

que M^r le Secrétaire trésorier par ordre du Conseil demande à la Municipalité du Village de Labelle quelles sont les vraies limites du Village de Labelle surtout en ce qui concerne les terrains de M^r Arth. Alarie

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Fred. David

Seconde par " Ulric Brousseau

que les Comptes ci dessous soient acceptés et payés

Del. 1698 à M^r J. Racombe par la Corporation, travaux éli au lot 13^I

" 1696 " " " front lot 4^I

" 1694 " " " par W. Desprez " front lot 7^I

" 1558

3.75
1.05
5.02
7

Adopté unanimement.

Jan. 21. 7. 14

Proposé par M^r le conseiller Jos. Boivin

Seconde par " Raoul Labelle.

que le Conseil autorise M^r l'Inspecteur de voirie P. Clot fils à dépenser l'argent nécessaire pour arranger passablement le chemin du lot 4ⁱ et ce au mieux des Intérêts de la Corporation.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Alice Brousseau.

que le conseil ayant appris que la municipalité du Village de Labelle avait résolu de demander un octroi de \$ 500⁰⁰ pour la réparation du chemin de la prairie de Castor, le dit conseil du Comton Joly, en cas où cette somme serait accordée au Village, demande au Gouvernement à être déchargé de l'entretien de ce chemin, ayant déjà trop de chemins à sa charge.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Joseph Boivin

Seconde par " Arthur Labonté

que M^r l'Inspecteur de voirie W. David soit informé d'avoir à exécuter de suite les ordres qui lui ont été donnés le 2 Juin dernier en ce qui concerne les chemins du Rang B sous sa juridiction et ce sous peine de l'amende prévue par le code Municipal.

du 4.7.14

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Frédéric David

que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Pedoux
Secrétaire

Jouis Fabriceville
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly.Province de Québec
Comté de Labelle
Mun.

À une Session générale de la Municipalité du Canton Joly tenue à la Salle ordinaire des séances le troisième jour du Mois d'août mil neuf cent quatorze à 10 1/2 heures du matin conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs le Maire Louis Jubinville et M. le Conseiller Fried. David. après une heure d'attente n'ayant pu réunir de quorum la séance est ajournée au lundi 10 août courant à 10 h⁰⁰ du matin et qu'avis en soit donné aux conseillers absents.

Jules Ledoux
Secrétaire

Adopté
Louis Jubinville
Maire

Les avis suivants ont été signifiés le 4 courant comme suit :

- 1^o à Messieurs les conseillers J. Boivin, M. Brousseau, Ant. Sabourin et R. Labelle.
" Avis vous est par la présente donné que, faute de quorum, la séance régulière du 3 août a été remise au lundi 10 août à dix heures du matin.
" Signé Jules Ledoux.

- 2^o à Messieurs les évaluateurs P. Labelle, H. Godard et D. Larzon.
" La Municipalité du village de Labelle nous ayant donné les limites du village en ce qui concerne les propriétés de Monsieur A. Alarie vous êtes prié de vous rendre à mon bureau samedi 8 de ce mois à 10 heures pour aller sur les lieux faire l'évaluation de M. Alarie et en faire rapport à la séance du Conseil lundi 10 de ce mois à 10 heures du matin.
" Signé Jules Ledoux.

- 3^o à Monsieur Arthur Alarie.
" J'ai l'honneur de vous informer que rendez vous est donné aux évaluateurs de la Municipalité du Canton Joly pour se rendre sur les lieux samedi 8 de ce mois vers 10 heures du matin pour procéder à l'évaluation de vos propriétés renfermées dans la paroisse du Canton Joly.
" Signé Jules Ledoux

Canada

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec A une Session Générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly
 Comte Labelle tenu à la salle ordinaire des séances le dixième jour d'août mil
 neuf cent quatorze à dix heures du matin comme suite à un ajournement
 fait de quorum en date du 3 courant, conformément aux dispositions
 du code municipal de la Province de Québec, à laquelle session
 sont présents Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs
 les conseillers Joseph Boivin, Frédéric David et Raoul Labelle
 formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.
 Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne
 par résolutions comme suit:

Proposé par M^e le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Frédéric David

que les minutes de la séance du 20 juillet soient acceptés & signés
 Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Boivin
 Secondé par " Raoul Labelle.

que comme suite à l'ajournement en séance du 20 juillet dernier
 et après la visite et le rapport des évaluateurs, les lots 29 à 33
 du Rang A du Canton Joly propriété de M^r Arthur Alarie
 soient évalués à la somme de cinq cents dollars au
 lieu de \$80⁰⁰ comme précédemment.
 Adopté unanimement.

Proposé par M^e le Conseiller Raoul Labelle
 Secondé par " Frédéric David.

que les Comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

Ed. 104 185 199	aux arbitres et charretiers, K. Labonté, J. B. Guignan, J. Vallée & St. Milléjoux	
Ed. 192 206 208	par les Indiens, G. Duval, P. Robin et St. Milléjoux	\$4 ⁰⁰
Ed. 35	Payable par G. Brisson comme Été 1914 frontières 27, 28 et 29	10 ⁰⁰
" 188	" à Jos. Laughe par la Corp ^m " " Lot 13 [±]	2 ²⁵
" 168	" à J. J. Lacombe " " " Lot 4 [±]	13 ⁵⁰
319	" à Louis Jubinville par G. Brisson pour avoir posé un	
" 35	madrier au pont frontière G. Brisson	2.00
" 142	" à G. Labonté par la Corp ^m frais 1 ^{er} arbitrage	1.00
" 206	" J. B. Guignan " " " "	1.00
" P.	" Jules Lidoué " " salaire confection du Role	4.00
" 305	" par la Corporation comme Été Lot 16 [#]	
" 305	" à Joseph Brisson 15 et 16 Juin 1914	3.00
" 305	" à Gustave Brisson fil " " "	3.00
"	" " Père 16 " "	1.50

En l'absence de	par Louis Lacombe	travaux Été frontière Lot 13 ⁶	
" 331 ⁶	à Joseph Brisson	17 juin 1914	1.50
" " "	à Gustave Brisson fils	" "	1.50
" " "	à " Père	" "	1.50
" " "	" avec chevaux 1/2 jours		1.12
164	par les Intéressés de la Montie Brassard Rang 6	travaux d'été	
" 302 ⁶	à Alph. Bélanger Père	18.20.22 juin 1914	4.50
" 303 ⁶	à " fils	" " "	4.50
" 325 ⁶	à A. Boissy	18.20.22 " "	6.00
" 325 ⁶	ach. " "	22.23 " "	3.00
" 331 ⁶	à Gustave Brisson fils	18.20 " "	3.00
" 331 ⁶	à Joseph " "	18.20.22 " "	6.00
" 331 ⁶	à Gustave " Père	" " "	6.00
" 331 ⁶	à D. " "	avec chevaux	2.95
" 27 ⁶	à Fred. Daviol	par la Corporation, suivant résolution en date du 13 octobre 1913. pour enlèvement des roches, Lots 24, 25, 26 G.	6.50

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Raoul Labelle

Seconde par " Joseph Boivin

Attendu que la corporation du canton Joly est endettée de la somme de sept cent douze dollars et vingt six centimes pour l'année finissant le 31 Décembre 1913 comme suit :

Salaires du Secrétaire Trésorier	\$ 60.00
Places scolaires	" 7.45
Indicets	" 83.00
Travaux faits dans les divers chemins	" 245.51
Frais de justice, Places de Comté, fonds de bâtisseurs finis	" 49.43
Vente du Conseil de Comté et dépenses diverses.	" 36.87
Imprimeries	" 200.00
Loges de la Salle publique	" 30.00
	\$ 712.26

Il sera prélevé une taxe de une piastre et demie dans et pour chaque cent piastres de la valeur cotisée des biens imposables dans la municipalité et suivant le Role d'Evaluation.

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David

Seconde par " Raoul Labelle

que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à voir M^r Jos. Ménard pour l'amener à résilier volontairement le contrat passé entre lui et la corporation du canton Joly le sept juillet 1913 pour l'achat

du Lot n°13 Rang 6 du Canton Joly: à défaut de quoi, le Conseil
prendra les procédures nécessaires pour annuler ce contrat
M^r le Secrétaire Trésorier est également prie d'écire à M^r H. A. Fortin
au sujet des différents octroi dont on lui a parlé lors de sa
visite avec l'honorable Ministre de la Colonisation,

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Boivin
Seconde par " Fred. David
que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Lestour
Secrétaire Trésorier

Louis Jubinville
Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
C^{té} de Labelle
A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly
tenue à la salle ordinaire des séances le cinquième jour d'octobre
mil neuf cent quatorze à dix heures du matin conformément aux
dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle
session sont présents. Messieurs le Maire Louis Jubinville et
Messieurs les Conseillers Joseph Boivin, Frédéric David, Ulric Brousseau
et Arthur Sabourin formant quorum sous la Présidence de
Messieurs le Maire.

Il est ordonné et statué d ce conseil statué et ordonné
par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Ulric Brousseau

Seconde par " Fred. David

que les minutes de la séance du 10 Aout soient acceptées et signées
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David

Seconde par " Ulric Brousseau

que la démission de M^r le Conseiller Théodule Belisle soit acceptée
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Sabourin

Seconde par " Joseph Boivin

que M^r Joside Clément soit nommé conseiller municipal
du Canton Joly en remplacement de M^r Théodule Belisle démissionnaire
Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Boivin
 Seconde par " Arthur Labonté
 que le conseil a examiné la question de secours à l'Hôpital Canadien de Paris, qu'il est de tout cœur avec cette belle oeuvre, mais que ses moyens financiers ne lui permettent pas momentanément à venir en aide en la circonstance
 Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Boivin
 Seconde par " Fred. David
 que les compte ci dessous soient acceptés et payés à Louis Jubinville par M^s. Brisson pour avoir arrange le pont du lot 28^e en aout 1914

319 +
 354
 319 +
 354
 322 +
 97 +
 132 +
 m. l. à la P^{te} de Blancs Legaux

1.⁰⁰
 " 1.⁵⁰
 " 0.⁷⁵
 " 1.⁵⁰
 " 6.³⁵
 " 1.⁶¹

" " " en Sept. 1914
 à O. Gauthier par la Corporation, travaux Ete frontiere 11ⁱ
 à P. Gauthier " " " 13ⁱ
 à P. Clot fils " " " 11ⁱ
 m. l. à la P^{te} de Blancs Legaux " Impression 1.⁶¹
 Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Fred. David
 Seconde par " Uric Brousseau
 que M^r le Secrétaire Trésorier Madame avis à l'Inspecteur du Rang B W. David d'avoir à faire arranger de suite les about du pont Eugène Brisson et si ce travail ne se fait pas de suite de le faire lui même et de présenter son compte au conseil
 Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Labonté
 Seconde par " U. Brousseau
 que la séance soit levée

Adopté unanimement
 Louis Jubinville
 Maire

Jules Lesloper
 Secrétaire Trésorier

Canada
 Province de Québec
 Comté de Labelle
 M^r Jules Lesloper
 M^r Jules Lesloper
 Secrétaire Trésorier
 Municipalité du Canton Joly
 Je soussigné Jovite Clément ayant été dûment nommé Conseiller Municipal de cette Municipalité fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me soit en aide
 Assesment fait devant moi ce dix huitième jour d'Octobre mil neuf cent quatorze
 Jules Lesloper
 Secrétaire Trésorier
 Jovite Clément
 Maire

Canada

Municipalité du Canton Joly

Province de Québec
Comté de Labelle

A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly tenue à la salle ordinaire des séances le Deuxième jour de novembre mil neuf cent quatorze à dix heures du matin conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à la quelle session sont présents: Monsieur le Maire Louis Jubinville et Messieurs les Conseillers Raoul Labelle, Uric Brousseau, Jovite Clément et Arthur Sabonté formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire L. Jubinville.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le conseiller Uric Brousseau

Secondé par " Arthur Sabonté

que les minutes de la séance du 5 octobre 1914 soient acceptées & signées sauf la proposition de M^r Joseph Boivin secondée par M^r Arthur Sabonté au sujet de la donation d'un lit pour l'Hôpital Canadien de Paris laquelle proposition sera amendée comme suit:

que la Corporation du Canton Joly fournisse la somme de soixante et quinze dollars et que cette somme sera prélevée au moyen d'un règlement à discuter au Conseil

Proposé en amendement par M^r le conseiller Raoul Labelle

secondé par

que la Corporation du Canton Joly ne participe en aucune manière à la donation d'un lit à l'Hôpital Canadien de Paris.

La proposition en amendement n'ayant pas eu de secondé la proposition principale est

adoptée unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Uric Brousseau

secondé par " Jovite Clément

Attendu que le conseil de la Paroisse du Canton Joly décide de payer la somme de soixante et quinze dollars pour la donation d'un lit à l'Hôpital Canadien de Paris, décide de passer un règlement pour prélever la somme de \$65 par famille habitant la paroisse jusqu'au montant de la somme votée

adopté unanimement.

Proposé par M^r le conseiller Arthur Sabonté

secondé par " Uric Brousseau

fait que sur la plainte faite par M^r le Docteur A. Héroux, au sujet d'un soude qui se trouve dans le chemin de la Pointe Larzoy le Sec. Trésorier soit chargé d'en informer le Inspecteur de voirie et lui donne ordre d'enlever cette soude

adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Jovite Clément
 Seconde " Uric Brousseau

que la liste électorale soit acceptée telle que dressée par M^r le Secrétaire
 Trésorier sauf à biffer les noms ci-dessous :

Guillaume Valiquette, François Hoque, et Louis Saindoy
 et y ajoute les noms ci-dessous :

Hilaine Belisle fils de Dorishe, Daniel Brousseau, Alcide Boissy fils de Pierre
 et Horace Seguin

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Sabouli
 Seconde par " Jovite Clément

que le conseil approuve les adjudications d'entretien de hivers, d'hiver
 vendues à la foire de l'Église

M^r le Secrétaire Trésorier est prié de demander à M^r Juste Brisson
 si il accepte l'entretien d'hiver de la Montée Brisson et frontières
 qui s'y rattachent aux conditions de l'année dernière

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller U. Brousseau
 Seconde par " Jov. Clément

que le ^{lot} ci-dessous soit accepté et payé

à Arthur Sabouli par la Corporation
 Entretien hivers 1913-14 lot 26^e Sarvisiac

\$1⁰⁰

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Sabouli
 Seconde par " U. Brousseau

que l'entretien d'hiver 1914-15 de la Montée du Roux J
 soit donné à M^r Jules Brassau aux prix & conditions de
 l'année dernière

Adopté unanimement

Proposé par M^r ^{le Conseiller} Jovite Clément
 Seconde par Arthur Sabouli
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Ledoux
 Secrétaire Trésorier

Louis Subisville
 Maire

Municipalité du Canton Joly.

Province de Québec
Comté de Labelle
A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton Joly, tenue à la Salle ordinaire des séances, le Septième jour de Décembre mil neuf cent quatorze à dix heures du matin, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents:
Messieurs le Maire Louis Subinville et Messieurs les Conseillers, Joseph Boivin, Raoul Labelle, Ulric Brousseau, Jovite Clément et Arthur Sabouré, formant quorum sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Proposé par M^r le Conseiller Jos. Boivin

Seconde par " Ulric Brousseau

que les minutes de la séance du 2 Novembre dernier soient acceptées & signées.

Adopté unanimement.

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Sabouré

Seconde par " Jovite Clément

que le Règlement n^o 34 tel que lu en conseil et dont ci-dessous lateneur soit signé respectivement par Monsieur le Maire et M^r le Secrétaire Trésorier

Adopté unanimement

Municipalité du Canton Joly.

" A une session générale du Conseil de la Municipalité du Canton
" Joly tenue à la Salle ordinaire des séances, le deuxième jour
" de novembre mil neuf cent quatorze à dix heures du
" matin conformément aux dispositions du code municipal
" de la Province de Québec à laquelle session sont
" présents, Monsieur le Maire Louis Subinville et Messieurs
" les Conseillers, Raoul Labelle, Ulric Brousseau, Jovite
" Clément et Arthur Sabouré formant quorum sous
" la Présidence de Monsieur le Maire.

" Il est ordonné et statué et ce conseil statue
" et ordonne par Règlement n^o 34 Comme suit,
" Règlement n^o 34.

" Attendu que le Conseil de la Paroisse du Canton Joly
" décide de payer la somme de soixante et quinze dollars pour
" la donation d'un lit à l'Hôpital Conventuel de Paris
" décide de passer un règlement pour prélever la somme

" de quatre vingt dix centim par famille habitant la
 " paroisse jusqu'au montant de la somme solée.
 " Le surplus de quatre vingt dix centim sera perçu
 " de la même manière que les taxes municipales et sera
 " payable aussitôt après la promulgation du présent
 " Règlement.

Propose par M^r le Conseiller Joseph Boivin
 Seconde par " Raoul Labelle
 que Monsieur Louis Jubinville soit nommé Président de Election
 Adopté unanimement.

Propose par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Seconde par " Joseph Boivin
 que Messieurs Louis Jubinville, Jules Brassard et Ulrich Brassard
 tous trois présents et acceptant soient nommés membres du Comité d'Hygiène
 Adopté unanimement.

Propose par M^r le Conseiller Raoul Labelle
 Seconde par " Joseph Boivin
 que les propriétés ci-dessous soient envoyées au Conseil de
 Comté pour y être vendues pour taxes.
 Thomas Brisson Lots 27, 28 et 29 Rang G et dépendances
 nap. Ostigny Emplacement 24 et 26 Rang H et dépendances.
 Adopté unanimement.

Propose par M^r le Conseiller Jovite Clement
 Seconde par " Arthur Sabouré
 que les Comptes ci-dessous soient acceptés et payés
 à Joseph Samidon par les lots n^o 20 et 21 Rang H
 pour réparation de clôtures

321 \$
Nov 1914

0.75

311
En 1914

par M^r Brisson. Réparation de la part
 de clôture dans la Montée Brisson lot 26^H

1.25

En 1910 &
98 \$

à Raoul Labelle par le Intéressés de la Montée Caban
 pour réparation, c. un ponceau et fournitures
 machin.

1.50

Adopté unanimement

Propose par M^r le Conseiller U. Brassard
 Seconde par " J. Boivin
 que la Séance soit levée

Adopté unanimement.

Jules Leduc
 Sec. Gen.

Louis Jubinville
 Maire